

Nombre de Conseillers :

en exercice 19

présents 18

votants 19

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2022-008

L'an deux mille vingt deux
Le dix mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Chonas l'Amballan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PROENÇA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2022

PRESENTS : M. PROENÇA Jean, M. GUIGUE Gérard, Mme SALOMON Marie-Rose, M. MATHIEU Jean-Pierre, Mme RIVOIRE Christelle, M. PLASSON Jean-Jacques, Mme BERNAL-VICENTE Céline, Mme BRENIER Emmanuelle, M. CESARIO William, Mme CLEMENÇON Annie, M. COLCOMBET Jean, M. FOURNIER Jean-Michel, M. GONTEL Paul, M. JURY Xavier, Mme KOWALSKI Christine, Mme Marie-Cécile MALLARTE, Mme MEUNIER Stéphanie, Mme SERVE Virginie.

Ont donné procuration : M. Hemani CASILLAS a donné procuration à M. Gérard GUIGUE

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme MALLARTE Marie-Cécile

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'UN DEMI ECHANGEUR SUR L'AUTOROUTE A7 AU SUD DE VIENNE à REVENTIN VAUGRIS.

Vu l'enquête publique qui a lieu du 28 février au 30 mars 2022 concernant le projet de complément de demi diffuseur de Vienne Sud sur l'A7 ;

Vu la délibération à prendre le 22 mars 2022 par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération (projet de délibération joint) concernant le demi- diffuseur n°11 à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris (Vienne Sud sur l'A7) ;

Monsieur le maire souhaite que le Conseil Municipal se positionne en ce qui concerne ce projet.

Un débat a lieu entre les élus afin que ces derniers se prononcent soit contre soit pour le projet.

Des préconisations sont émises par le Conseil municipal en ce qui concerne ce futur aménagement :

- Préservation des terres agricoles sur la plaine du Saluant pour qu'elles le restent de façon pérenne même après l'implantation si elle a lieu.
- Le mur anti bruit prévu afin de protéger les habitations limitrophes aux abords du stade doit être le plus performant possible.
- Un aménagement étudié tout le long de la route longeant l'aérodrome. Ceci permettrait que le trafic se fluidifie entre le Rond-Point de Chonas l'Amballan et celui de la station-service et que la portion de la RN 7 entre Chonas l'Amballan et Reventin Vaugris s'en trouve moins encombrée. C'est en effet un lieu où se situent des habitations de Chonas l'Amballan.

Notre option du Centre est aussi motivée par le fait que l'accès p...
entre trois points d'accès secondaires (Sambillot, Lieuraz et le pl...
Sud nous fait craindre un engorgement du chemin de Sambillot a...
abords de l'école aux heures de rentrées scolaires.

- La future implantation devra se situer avec un éloignement le plus important possible des installations sportives existantes.
- Sécurisation de la montée du Grand Pavé avec éventuellement une piste cyclable et des modes doux de cheminement.

Délibération adoptée à Voix Pour : 15 contre : 2 abstention : 2

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Jean PROENÇA

